

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 28 AVRIL 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00125

**CONVENTION AVEC ENGIE POUR LA MISE EN PLACE EXPERIMENTALE DE
« PASSEPORTS DE LA RENOVATION ENERGETIQUE »**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 22 avril 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 39

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 39

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Paul CELLE, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE, M. Daniel JACQUEMET, M. Yves LECOCQ, M. Pascal MAJONCHI, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gérard TARDY, M. Georges ZIEGLER

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 12 mai 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160415-D20160012510-DE

DATE D'AFFICHAGE :20160512

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 28 AVRIL 2016

CONVENTION AVEC ENGIE POUR LA MISE EN PLACE EXPERIMENTALE DE « PASSEPORTS DE LA RENOVATION ENERGETIQUE »

ENGIE a proposé à Saint-Etienne Métropole de participer à l'expérimentation d'un nouveau dispositif d'accompagnement des habitants à la rénovation énergétique de leurs logements. En effet, le groupe souhaite mettre en place cette démarche, nommée « Passeport de la rénovation énergétique », dans 9 Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) français, dont le TEPCV de Saint-Etienne Métropole, - Parc naturel régional du Pilat, identifié pour le dynamisme de sa politique énergie climat.

La société ENGIE s'est engagée auprès de l'Etat à accompagner gratuitement 1000 foyers, à l'échelle nationale, entre le 1^{er} janvier 2016 et le 31 décembre 2017. L'entreprise financera un audit énergétique du logement suivi de préconisations de bouquets de travaux selon trois scénarii plus ou moins ambitieux et allant jusqu'au niveau BBC rénovation. Ce travail sera confié à des entreprises du bâtiment certifiées « RGE » (Reconnu Garant de l'Environnement). Les entreprises seront sélectionnées en concertation avec la Fédération du bâtiment et des travaux publics de la Loire (FBTP 42) et la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment de la Loire (CAPEB 42).

Seront concernés les logements individuels existants (maisons individuelles et appartements) construits avant le 1^{er} janvier 2000.

Saint-Etienne Métropole souhaite accompagner cette initiative en signant une convention avec ENGIE, s'engageant ainsi à :

- faire la promotion du programme « Passeport de la rénovation énergétique » auprès de ses citoyens résidents ;
- faire connaître le dispositif et la liste des entreprises engagées dans l'expérimentation, en s'appuyant en particulier sur l'Espace Info Energie de la Loire (espaces conseils en rénovation énergétique) ;
- intégrer le dispositif du Passeport dans les initiatives locales déjà engagées ;
- faire valider préalablement à toute diffusion et par écrit toute communication sur le Passeport par ENGIE.

Aucune participation financière n'est demandée à Saint-Etienne Métropole.

Saint-Etienne Métropole veillera à intégrer le « Passeport de la rénovation énergétique » dans la Plateforme de la rénovation énergétique animée par ALEC42. Ces deux dispositifs seront menés de façon coordonnée et complémentaire, le Passeport venant renforcer le dispositif d'accompagnement des ménages déjà mis en place.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la mise en place du « Passeport de la rénovation énergétique » sur le territoire de Saint-Etienne Métropole,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention entre ENGIE et Saint-Etienne Métropole.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Premier Vice-Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Hervé REYNAUD', written over a faint grid background.

Hervé REYNAUD